

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 décembre 2016

OBJET

**09 – EXTENSION DE L'ECOLE JOSEPH-FRAUD –  
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE**

N° 2016-12-09

NOMENCLATURE : 8/5/10

L'an deux mille seize, le douze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux décembre 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Magali LEMASSON donne pouvoir à Catherine CADOU  
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY  
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX  
Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice.....29  
présents.....24  
ayant un pouvoir...5  
votants.....29

**Délibération**

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

Afin de réaliser les études liées aux extensions des écoles Alexandre Vincent et Joseph Fraud, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée le 3 mai 2016 dans le cadre d'une procédure adaptée. Le groupe de travail Marchés a attribué, après analyse des offres, le marché de maîtrise d'œuvre au groupement FOREST DEBARRE / AREST / SETHEL / INTECO / AFORPAQ pour un montant de 145 662,00 € HT, soit 174 794,40 € TTC.

Un groupe de pilotage, composé d'élus, d'agents communaux, des directeurs des écoles concernées, de représentants de l'éducation nationale et des parents d'élèves, a été constitué pour la mise au point de ce projet.

Il appartient à présent au conseil municipal de se prononcer sur l'avant-projet détaillé (APD) de l'extension de l'école Joseph-Fraud.

L'APD a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage le 28 novembre 2016. Les remarques faites lors du comité de pilotage ont été prises en compte ou seront intégrées en phase PRO.

Le **coût estimatif en phase APD**, valeur Novembre 2016, est de **278 800 € HT** (compris préau), hors mobilier et travaux de mise en accessibilité (Agenda d'Accessibilité Programmée).

Pour mémoire le montant des travaux de l'Ad'AP pour cet équipement est de **28 670 € HT**.

Publié le 15/12/16

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE09-  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE VALIDER l'avant-projet technique détaillé tel que présenté ;
- D'AUTORISER M. le Maire à préparer et à lancer le dossier de consultation des entreprises ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le 12 décembre 2016,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20161212-2016-12-12-DE09-  
DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016